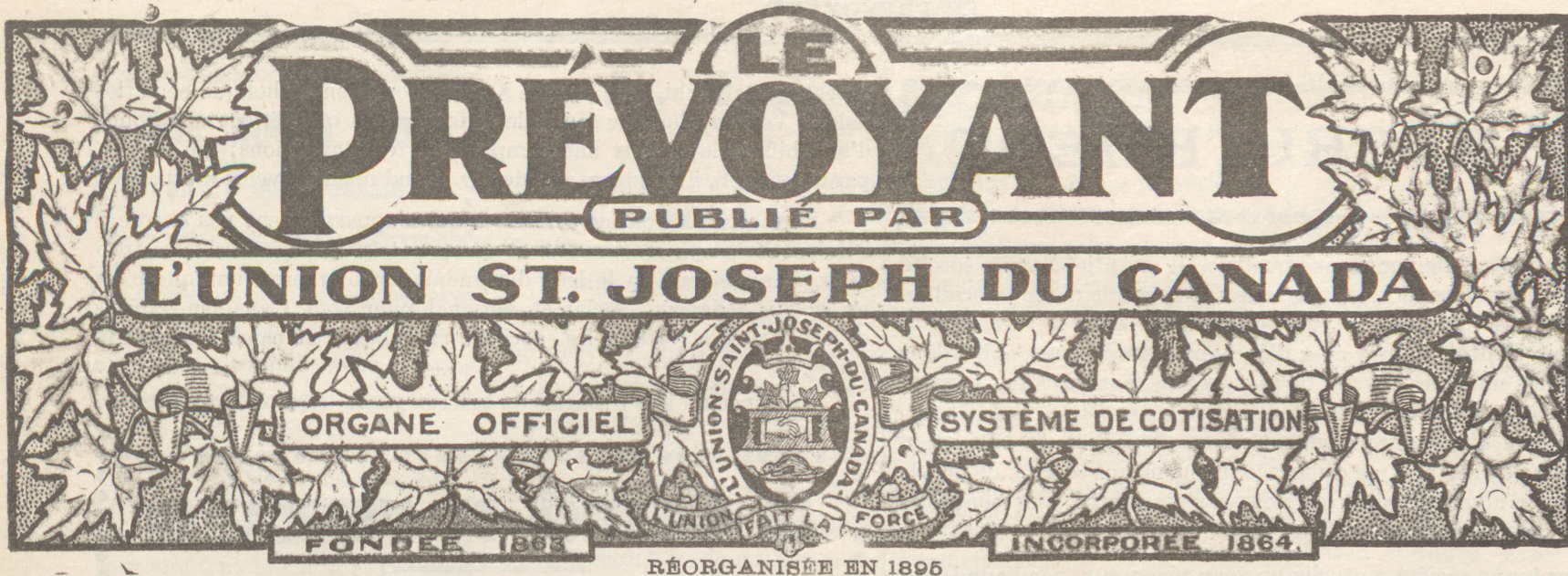




VOLUME XVI.—No. 17.

OTTAWA, ONT., JANVIER 1912.

Abonnement, \$1.00 par an

Autour de la Question Bilingue

L'attitude de certains catholiques de langue anglaise.

L'imbroglia scolaire ontarien est toujours au même point. Reçus tant bien que mal par le gouvernement Whitney, les délégués des commissions scolaires canadiennes-françaises ont attendu la réponse officielle des autorités provinciales. Cette réponse se résume à ceci : le gouvernement refuse de se rendre aux justes revendications des Canadiens-Français. Sous prétexte de ne pas tolérer des écoles de races, Monsieur Whitney décide de continuer l'extermination du français. Il trouvera à qui parler : la résistance va renaître plus énergique que jamais. S'il le faut, nous porterons notre cause jusqu'au pied du trône d'Angleterre, pour savoir si la consécration du sang que nous avons donnée au drapeau britannique nous a vraiment mérité d'être traités en parias, dans un pays dont l'Empire nous est trois fois redevable.

Il est à propos, à la phase actuelle de la lutte, de manifester notre reconnaissance à l'élément catholique de langue anglaise, qui nous prête un appui généreux, empressé, consolant, désintéressé et effectif dans l'épreuve à travers laquelle nous passons.

Comment s'attendre à autre chose d'une race qui a subi, en terre d'Irlande, la même persécution dont nous sommes victimes aujourd'hui; d'une race que les Canadiens-français ont accueillie avec amour, charité et dévouement lorsque, dénuée de tout, elle venait chercher un asile au Canada; d'une race à qui nous avons toujours manifesté une franche sympathie et que nous avons hissée aux plus hautes sphères politiques, religieuses, sociales.

Comment s'attendre à autre chose d'une race qui a lutté pour la conservation de sa langue parce qu'elle la savait être le rempart de la foi; d'une race qui a déploré l'apostasie de plusieurs de ses rejetons entraînés par la langue anglaise au protestantisme; d'une race dont les sommités travaillent activement à la réhabilitation de l'idiome ancestral.

Comment s'attendre à autre chose d'une race qui a du sang celtique dans les veines, comme les descendants de Bretons qui habitent le Canada; d'une race dont les aïeux ont combattu dans les armées françaises; d'une race dont quelques ancêtres, paraît-il, ont assuré à Montcalm la victoire de Carillon!

Cette race ne pouvait donc que se rallier aux Canadiens-français

pour leur aider, comme elle l'avait toujours fait si dignement depuis un demi-siècle, à vaincre le fanatisme protestant et l'ostracisme orangiste.

Voilà ce qui devait arriver.

Mais, qu'arriva-t-il? Précisément le contraire.

Expliquer la chose n'est pas facile. Et, ce n'est pas un homme ayant reçu une formation bilingue, formation susceptible de ne produire que des ignorants, qui peut analyser l'aventure. Voyons, tout de même. On est en présence d'un phénomène psychologique. Chacun a sa manière de manifester sa reconnaissance à un bienfaiteur. Il y en a qui se confondent en remerciements, d'autres dont le cœur parle peu mais pense beaucoup. Chez les uns, la reconnaissance se trahit en actions immédiates; chez d'autres, elle sait attendre une occasion propice pour se révéler. L'élément irlandais, en quête d'un moyen original de prouver que le proverbe est vrai qui dit qu'"un bienfait n'est jamais perdu", trouve celui de passer à l'ennemi pour écraser l'ami. Ce n'est pas tout à fait nouveau, attendu que le serpent de la fable, qui jugea devoir causer la mort de celui qui l'avait recueilli et réchauffé, est le véritable inventeur du procédé.

Qu'un illustre prélat, au caractère épiscopal de qui nous conservons le plus grand respect, soutienne, malgré l'expérience des siècles et la théorie universellement admise, que la langue n'est pas gardienne de la foi; qu'un organe comme le "Catholic Record", de qui il est difficile d'établir s'il est plus catholique qu'irlandais ou plus irlandais que catholique, ose déclarer avec une mirobolante impassibilité que la question bilingue ontarienne n'a aucune relation avec la question religieuse; qu'un vicaire général d'un diocèse où les Canadiens-français sont plus nombreux que les catholiques de langue anglaise aille affirmer que le devoir de l'élément français devant une loi visant à l'anglicisation de leurs enfants, est d'obéir au pouvoir civil; que plusieurs prélats, dont les ouailles sont menacés dans leur foi tout autant que dans leur langue par les sourdes menées d'anglicisateurs à outrance, gardent un silence prudent, c'en est assez pour justifier les Canadiens-français de croire qu'ils ont des ennemis plus terribles que ceux de la gent orangiste. Certes, c'est avec un vif plaisir que les persécutés ont vu des Irlandais marquants prendre fait et cause pour eux. Mais, d'un autre côté, le fait patent, prouvé, irrécusable, c'est que la question bilingue n'aurait jamais été remise aussi cruellement sur le tapis, par le gouvernement Whitney, si l'orangisme avait été seul à réclamer la chose.

Avec sa générosité coutumière, l'organe des catholiques de langue anglaise du diocèse de London a déclaré que la population française d'Ontario était capable de veiller toute seule à ses intérêts et a conseillé à ses lecteurs de ne pas prêter main-forte aux Canadiens-français.

C'est bien. Nous lutterons seuls. On nous y a accoutumés. Certaine race a cependant prouvé magistralement qu'il ne lui répugnait pas de recueillir le fruit du travail d'autrui. Mais quand nous aurons remporté la victoire, aura-t-on l'incommensurable audace de dire, comme pour la bataille de Carillon, qu'elle a été décidée par l'impétuosité généreuse des fils de la verte Erin? CHARLES LECLERC,

LE RECRUTEMENT

Le recrutement de nouveaux membres est essentiel à toute société mutuelle. De lui dépend le progrès constant et stable d'une association qui fait de l'assurance sur la vie. Une société dont le recrutement languit, voit bientôt sa moyenne d'âge augmenter et ses obligations vis-à-vis de ses membres devenir de plus en plus lourdes. Ses recettes restent sensiblement les mêmes chaque année, tandis que les déboursés de la caisse d'assurance augmentent en proportion de l'élévation de la moyenne d'âge. Il n'y a qu'un moyen, pour une société, de ne pas vieillir: c'est d'admettre assez de nouveaux membres pour contrebalancer "des ans l'irréparable outrage".

Infuser à une société mutuelle un sang vigoureux, par l'admission de nouveaux membres d'un âge inférieur à celui de la moyenne d'âge des anciens assurés, voilà la clé du succès.

Mais, à mesure que la mutualité étend son bras protecteur sur un pays, il lui devient de plus en plus difficile de trouver de nouvelles recrues. Aussi, réussit-elle difficilement à élargir ses cadres. Ce n'est pas à dire, cependant, que la perspective de recrutement soit diminuée au point de n'offrir plus d'espérances. Non; il y a encore, dans toutes les régions du Canada, un grand nombre de pères de familles et de jeunes gens dont la vie n'est pas assurée. Il faut les retracer et les convaincre de la nécessité qu'il y a pour eux de se joindre à une société mutuelle: voilà le difficile.

Le siècle actuel est au progrès. Pour réussir, il faut de l'initiative et de l'énergie. Si les anciennes méthodes de recrutement ne réussissent plus, trouvons-en d'autres. Et travaillons ferme. Comme l'a dit le fabuliste, c'est le fond qui manque le moins, bien que ce soient peut-être les fonds qui manquent le plus!

On est généralement trop porté à croire qu'il n'y a pas moyen de remédier à telle ou telle situation. Pourtant, l'homme, par son intelligence, est capable de vaincre les obstacles plutôt que d'être vaincu par eux. C'est la même chose dans toutes les sphères: les méthodes de culture ont changé, de même que celles du commerce, de l'industrie, etc. Et, le succès, partout, attend et salue le cerveau actif qui sait dompter les difficultés.

Celui qui accuse les circonstances de son insuccès en est souvent l'unique artisan. Porté à croire qu'il réussirait mieux ailleurs, il oublie de se mettre tout entier à sa tâche. Travailler sans espérance, c'est ne travailler qu'avec indolence. Et les individus que l'on qualifie parfois de "chanceux" parce que le succès leur sourit dans toutes leurs entreprises, ont invariablement le mérite d'une volonté tenace et d'une confiance légitime en leur propre valeur. Plutôt que d'envier le lot d'autrui, ils chérissent le leur. C'est le seul moyen de réussir.

Un agent recruteur ne doit pas gémir sur l'aridité du terrain qui lui est confié. Un peu de patience, beaucoup de travail, et l'aridité apparente fera place à une fécondité réelle. Comment se fait-il qu'un agent recueille parfois dix à vingt demandes d'admission, où une autre personne soutenait qu'il n'y avait pas de travail possible? Certes l'habileté individuelle du recruteur y est pour quelque chose; mais, ce qui joue un rôle plus important c'est la confiance du succès. Il faut se mettre à l'œuvre avec la conviction qu'il y a encore des membres à recruter. Tantôt, c'est un père de famille, qui appartient déjà à une société mutuelle mais qui consentira à entrer quand même dans l'Union St-Joseph du Canada; tantôt, c'est un jeune homme à la veille de se marier qui sera disposé au sacrifice de quelques plaisirs pour avantager son épouse; tantôt, c'est un adolescent qui atteindra prochainement l'âge d'admission dans la mutualité. Tel citoyen réfractaire à l'assurance jusqu'à présent, finira par comprendre son tort. Tel autre, qui a confié ses épargnes à une société neutre ou cosmopolite, consentira,

après avoir réfléchi, à se joindre à une association catholique et nationale. Voici un homme qui a de la fortune ou qui détient une police d'un chiffre élevé dans une compagnie à capital-actions; qui sait si, par conviction, il ne jugera pas devoir quand même devenir mutualiste.

Elles sont légion les personnes qui n'appartiennent pas encore à l'Union St-Joseph du Canada et qui y entreraient sans se faire trop prier, si seulement on le leur demandait, en leur prouvant que c'est un devoir religieux, social et national pour tout Canadien-français de contribuer à fortifier les sociétés catholiques et canadiennes-françaises.

Un concours très avantageux bat son plein. Qu'on en profite!

LA QUESTION DE L'EDUCATION

Ce qu'en pense Mgr Latulippe.

Sa Grandeur Monseigneur Latulippe, évêque du Témiscamingue et suffragant de Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, archevêque d'Ottawa, a traité de magistrale façon, dans une lettre pastorale, la question de l'enseignement chrétien.

Si nous avons l'espace requis, nous aimerions à reproduire en son entier cette lettre qui réfute les principes faux ayant actuellement cours au sujet de l'importante question de l'éducation. Voici les vérités qui en sont la moelle:

"Eduquer un enfant, c'est lui fournir les moyens d'atteindre sa double fin naturelle et surnaturelle. L'éducation d'Etat est fautive en ce qu'elle tue, dans l'enfant, la vie surnaturelle.

"L'éducation de l'enfant appartient d'abord, de droit, aux parents. Le pouvoir civil ne doit pas empiéter sur ce droit sacré.

"L'école est et doit être une annexe du foyer paternel, où doit se continuer l'œuvre commencée par le père et la mère. Les professeurs doivent, puisqu'ils remplacent les parents, être animés des mêmes principes religieux et nationaux que les parents".

Voilà qui ne s'accorde pas du tout avec l'assertion comportant que l'Etat est le maître des enfants, non plus qu'avec la prétention qu'une école peut être neutre en matière de religion ou de nationalité.

Monseigneur Latulippe donne une verte réplique aux anglicisateurs, laïques ou religieux, et aux tenants de l'école neutre, lorsqu'il écrit:

"Si je suis juif, je dois vouloir en conscience que mon enfant reçoive dans ma famille, et plus tard à l'école, une éducation juive; si je suis anglican, presbytérien, méthodiste, et si je crois sérieusement que ma religion est la religion du Christ, je serais un pervers si je n'assurais à ma famille, autant qu'il dépend de moi, le privilège d'être élevé dans ma foi; si je suis catholique enfin, si je crois sincèrement que le Fils de Dieu est venu sur la terre établir ma religion à l'exclusion de toute autre, je suis mille fois coupable quand je ne prends pas les moyens pour que mon enfant naisse, se développe et se perfectionne dans ma religion catholique.

"Ce que nous disons de la religion, nous l'affirmons aussi de tout ce qui est noble et grand dans le cœur humain. Or, après l'amour de Dieu, il n'y a rien qui passionne autant le cœur de l'homme ici-bas que l'amour de sa patrie, et le lien le plus fort qui nous unisse à la patrie c'est celui de la langue et de la nationalité. O conquérants, ne touchez pas à des choses sacrées qui sont au fond de la vie d'un peuple: sa langue, sa nationalité et ses traditions!"

NOS NOCES D'OR

au 24 mai prochain

La célébration des noces d'or de l'Union St-Joseph du Canada aura lieu, comme nous l'avons annoncé depuis longtemps, le 24 mai prochain.

L'Exécutif de la Société est à préparer un programme varié et des plus intéressants. Avec le concours toujours actif et généreux des Conseils de District, nul doute qu'il parviendra à faire une fête digne de la mutualité catholique et canadienne-française.

Mais il faut que les Conseils locaux mettent aussi la main à l'œuvre. Ceux de la région d'Ottawa pourront facilement venir prendre une part active à la célébration. Quant aux Conseils éloignés, il importe que des délégués les représentent au cinquantenaire de la Société. Pour cela, il faut s'y prendre à l'avance et créer un fonds particulier à même lequel devront se solder les dépenses des délégués. Nombreux sont les moyens à la disposition des conseils locaux pour mettre de côté l'argent nécessaire à l'envoi d'une délégation à Ottawa. Les taux de chemins de fer seront réduits, à l'occasion de la Fête de la Reine. Et ce n'est pas un mince avantage pour ceux qui ne l'ont pas encore eu, que de visiter la ville appelée justement la "Washington du Nord".

Notre appel ne s'adresse pas seulement aux conseils locaux, mais encore aux membres individuellement. Plusieurs d'entre eux peuvent agir en sorte de pouvoir faire un voyage à Ottawa, en mai prochain. Qu'ils économisent quelque argent chaque semaine à cet effet. Et, ils en seront bien récompensés.

En effet, le cinquantenaire de la Société donnera lieu à une grande démonstration religieuse et nationale; religieuse parce que l'Union St-Joseph du Canada a rendu des services signalés à la cause catholique, nationale parce qu'elle a été le rempart contre lequel se sont brisés les assauts des anglicisateurs qui rêvaient de l'absorption de l'élément français ontarien par la majorité anglaise de la province.

M. Eugène J. Labelle

Il nous fait plaisir de présenter, aujourd'hui, à nos lecteurs, M. Eugène J. Labelle, membre de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada et échevin du quartier By de la ville d'Ottawa.

Jeune encore, puisqu'il n'est âgé que de trente-neuf ans, Monsieur Labelle jouit d'une grande popularité et d'une considération égale à son mérite. Il est le fils de ses œuvres. Ses succès sont le résultat de son travail infatigable et de sa conduite irréprochable. Bon chrétien, excellent citoyen, on le voit payer généreusement de sa personne dans toutes les œuvres religieuses et nationales. Ses concitoyens, en le chargeant de la défense de leurs intérêts au Conseil de Ville de la Capitale, ont voulu lui témoigner leur confiance et rendre hommage à son intégrité, à son patriotisme et à son civisme.



M. EUGENE J. LABELLE,
Echevin de la ville d'Ottawa, membre de l'Exécutif de l'Union St-J. du Canada.

Natif d'Ottawa, Monsieur Eugène Labelle a fait ses études à l'Ecole Brébœuf, puis à l'Université d'Ottawa où il a suivi le cours classique jusqu'aux humanités. Tour à tour, chef de nouvelles au "Canada", commis de la maison Laverdure et gérant de la maison Foisy, il fut ensuite appelé au poste de premier secrétaire-trésorier du Monument National d'Ottawa et de secrétaire-receveur du Conseil Notre-Dame de l'Union St-Joseph du Canada, fonction qu'il occupe à la satisfaction générale, depuis six ans.

A l'âge de vingt-deux ans, il épousait Mademoiselle Emma Lorrain, fille de M. Joseph Lorrain, manufacturier de monuments. Il est aujourd'hui à la tête d'une famille de sept enfants.

L'Union St-Joseph du Canada félicite sincèrement M. Eugène Labelle, l'un de ses directeurs, du succès électoral qu'il vient de remporter.

Le chemin du travail et de l'honneur conduit au succès et aux honneurs.

ELECTIONS MUNICIPALES D'OTTAWA

Avec plaisir, nous félicitons de leur victoire les Canadiens-français, membres de l'Union St-Joseph du Canada, que le suffrage populaire a désigné pour siéger au Conseil de Ville d'Ottawa.

Voici les élus: Contrôleur, M. le Dr R. H. Parent; échevins, MM. Eugène Labelle, A. W. Desjardins, W. C. Rowe, Oscar Racine, Arthur Beaulieu, Ernest Laroche.

M. E. Laverdure, qui a posé sa candidature à la mairie, a été battu par un anglais protestant. Mais, il lui reste l'honneur d'avoir défendu le principe qui veut que l'élément canadien-français ait un maire de sa nationalité de temps en temps. Les électeurs de langue anglaise n'ont pas fait montre de générosité, pas même de justice, en refusant leur vote au candidat canadien-français.

ASSEMBLEES.

La Constitution dit clairement que le Bureau de direction de chaque Conseil local doit se réunir tous les quinze jours. Elle stipule aussi que l'Exécutif peut suspendre ou révoquer la charte de tout Conseil local qui refuse ou néglige de tenir des assemblées régulières sans raison grave.

Nous prions nos Conseils locaux de tenir régulièrement leurs assemblées. Il ne faut pas que ce soit quelques officiers seulement qui procèdent à l'administration des affaires d'un Conseil local; il faut que tout le Bureau de direction participe à cette administration. C'est lui qui est responsable. Et, la concentration de pouvoirs et de prérogatives dans les mains d'une seule personne n'est propre qu'à créer des difficultés et qu'à nuire aux intérêts véritables de la Société.

Il incombe au Bureau de direction d'apporter un soin méticuleux à la vérification des demandes de bénéfices en maladie. Certains Conseils ne sont certainement pas, sous ce rapport, bien administrés. Et, durant certaines périodes, le montant payé en bénéfices en maladie semble trop élevé.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Ottawa, 15 janv. 1912.

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui le premier jour de février, prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

QUELQUES CHIFFRES

Relatifs à l'Union St-Joseph
du Canada.

Surplus de l'actif au 30 juin 1912.....\$	844,656	55
Valeurs aux mains de la Société au 30 juin 1912	728,389	73
Balance au fonds de Réserve au 30 juin 1912	512,211	13
Balance à la caisse d'assurance au 30 juin 1912.....	294,156	25
Balance à la caisse de secours au 30 juin 1912	21,783	28
Balance à la caisse d'administration au 30 juin 1912.....	16,505	89

Chronique
LégaleUne police est nulle si elle est
émise en faveur d'un aspi-
rant n'ayant pas 16 ans
révolus.

Il s'est présenté, récemment, un cas de contestation d'une réclamation de décès, sur lequel nous désirons attirer l'attention de nos sociétaires: cela servira à les mettre en garde contre des erreurs possibles, qui peuvent entraîner de graves conséquences.

Un jeune homme venait de mourir, après cinq ans de sociétariat. Le père réclama le paiement du montant de la police, soit \$1,000. Sur production de l'extrait de baptême, l'Exécutif constata avec regret que l'aspirant, lors de son admission, avait déclaré qu'il avait seize ans révolus, tandis qu'il n'était âgé, en réalité, que de quinze ans. Comme une personne n'ayant pas encore seize ans révolus ne peut être admise dans l'Union St-Joseph du Canada, le jeune homme en question n'était pas admissible, sa police devait être considérée nulle et l'Exécutif ne pouvait légalement faire droit à la réclamation du père du défunt.

La situation aurait été toute autre si l'admission du nouveau membre avait eu lieu à la suite d'une erreur de la Société. Alors, l'Exécutif en aurait subi les conséquences. Mais dans le cas actuel, il s'agit d'une erreur dont la société a été victime, parce que l'aspirant, avec bonne foi sans doute, n'a pas déclaré son âge correctement et a fixé la date de sa naissance à une année antérieure à l'année véritable.

Le réclamant fut averti de l'erreur commise par son fils, à son admission dans l'Union St-Joseph, erreur comportant la nullité du contrat. Et la Société offrit le remboursement des contributions mensuelles versées par le prétendu membre. Ces contributions se chiffraient à \$75.00, somme de laquelle il fallait retrancher le coût de la présence du membre dans la société, soit \$10. à peu près.

Le père refusa de se rendre aux arguments invoqués par l'Exécutif pour lui faire accepter ce compromis. Il menaça de poursuivre. Réponse lui fut faite, qu'en justice

pour les autres sociétaires, nous ne pouvions payer une réclamation non-fondée. L'Exécutif restait persuadé que les tribunaux lui donneraient raison.

Après avoir offert sa cause à plusieurs avocats, le réclamant en trouva un disposé à la prendre. La Société reçut avis de comparaître et de produire sa défense. Mais, le demandeur ne tarda pas à entrer en pourparlers avec l'avocat de la Société, pour retirer l'action prise contre l'Union St-Joseph du Canada. Et, il en fut quitte pour ses frais....qui ont mangé le \$65, qu'il aurait eu à son acquis s'il avait voulu se rendre plus vite à l'évidence.

MORALE.—L'Union St-Joseph du Canada n'aime pas les démêlés judiciaires. Lorsqu'elle refuse de payer une réclamation, c'est qu'elle est convaincue qu'elle ne peut pas et ne doit pas la payer.

TABLEAU
d'Honneur

Recrutement de décembre 1912

H. Aumais, Valleyfield.....	8	Gignac, Ls., Penetanguishene.	1
H. Brisette, Mont Rolland....	4	Gauthier, A., Chelmsford.....	6
J. E. Blackburn, Chicoutimi ..	2	Godbout, J.-L.-A., Québec....	1
N. Bouchard, Montréal.....	4	Hudon, Léon, St-Valérien....	1
E. Bélanger, Hammond.....	1	Houle, J.-A., Baie Shawenegan	24
J. H. Bélanger, Hull.....	2	Hamelin, F.-X., Buckingham.	8
A. Bourbonnais, Pont Chateau	18	Julien, F.-X., Lambton.....	1
Bray, J. U., Ottawa.....	1	Lebel, A.-E., Lac Mégantic...	1
Bisson, M., Montréal.....	7	Lapointe, J.-E., Lac Bouchette	2
Belisle, Ls., Shawenegan Falls	3	Lefebvre, E., Brompton.....	1
Bélanger, Dr J. D., Montréal..	2	Lafrenière, W., St-Alexis.....	36
Bérubé, L., Rivière du Loup..	1	Leblanc, Ls., Price.....	14
Coteau Stn., Conseil, Coteau S.	11	Labelle, E.-J., Ottawa.....	2
Cadoret, A., Disraeli.....	1	Lefebvre, D., Lefaivre.....	1
Cadoret, D. N., Bonaventure.	2	Lapointe, Dr J.-A., Ste-Adèle.	1
Charette, A., Pte Gatineau...	1	Larose Eusèbe, Thetford Mines	2
Charron, E., Pte. Gatineau...	1	Léonard, C., L'Ascension.....	1
Campeau, A. O., Grenville....	1	Latour, Jos., Buckingham....	1
Dyotte, Jos., Montréal.....	1	Morin, J.-C., Chaudière Jet...	1
De Carufel, A., Pte. Gatineau.	10	Morrisson, H., Cabano.....	3
Denis, P.-E., Ste-Véronique..	10	Martel, Alf., Grand-Mère....	3
Degagné, Dr Jos., Les Eboule-	1	Morency, N., Québec.....	7
ments.....	1	Mercier, R., Windsor Mills...	3
Dumais Z., Thetford Mines...	2	Michaud, Isidore, Bie.....	4
Demers, Naz., St-Gilles.....	1	Montreuil, E., Fassett.....	5
Fortier, A.-J., Pembroke....	1	Marcoux, Geo., Waubaushe.	4
Farand, Jos., Ste-Marthe....	5	Marcoux, J.-N., St-Clet.....	6
Fournier, F., Trois-Rivières...	7	Mallette, Frs., Lachute Mills..	3
Fournier, Jos., Roxton Pond..	5	Nadon, Jules, Espanola.....	1
Friset, J.-B., Montréal.....	3	Pont Chateau, Pont Chateau.	1
Grenier, E., Maskinongé.....	4	Pilon, F., ..Rockland.....	4
Gagnon, O., Bassin Chicoutimi	6	Pothier, H., Almaville.....	7
Gravelle Lassalle, Ottawa....	1	Ouellette, J.-P., Thessalon...	3
Gignac, Az., St-Alban.....	5	Pigeon, J.-A., Alexandria.....	8
Gauthier John, Sayabec.....	2	Pagé, O., Montréal.....	1
		Plante, P., Lorrainville.....	1
		Paquette, O., Ottawa.....	2
		Pérusse Dr J.-N., Amqui.....	1
		Proumen, L., Chicoutimi.....	1
		Roy, A., Manitoba.....	2
		Robert, J.-M., St-André Avellin	4
		Rioux, F., St-Jean de Dieu....	1
		Raymond, D., Ottawa.....	1
		St-Onge, Félix, St-Et. des Grès	4
		Sauvé, Eug., Ottawa.....	13
		St-Donat Conseil, St-Donat...	7
		St-Roch Conseil, Québec.....	3
		Sirois, J.-C., Cacouna.....	1
		St-Edouard conseil, Montréal.	1
		Tremblay, H., St-Boniface....	1
		Trépanier Dr A., St-Clet.....	7
		Tremblay, C.-E., Québec.....	1
		Thinel, Alb., Ferme Neuve....	4
		Tessier, Geo.-J., Québec.....	1
		Tremblay, E., Fort William...	1
		Viauville Conseil, Montréal...	1
		Verret, R., N.-D. Laurentides.	2
		Vézina Jos., Québec.....	1
		Welch, E., Rimouski.....	1
		Watier J.-A., Ste-A. Bellevue..	2
			205

Merci aux braves de 1912. Décembre a été le plus beau mois de l'année. Ceci augure bien pour 1913. A l'œuvre donc, tous nos amis. N'attendez pas à la fin du concours, mais que chaque membre fasse admettre au moins un ami en janvier.

CONTE DE JANVIER

Tel père, tel fils

A ceux qui lui souhaitaient une bonne et heureuse année, Jean Cadieux répondait que son bonheur était parfait. Robuste habitant ne dépassant guère la quarantaine, il avait la terre réputée la plus fertile de la paroisse. Père d'une famille de douze enfants, son travail lui avait acquis un roulant complet. Aussi était-il à la veille de jouir d'une aisance relative. Ce bien dont il connaissait tous les coins et recoins et tous les accidents de surface, ce bien dont les arbres, les ruisseaux, les clairières et les coteaux lui rappelaient tout un passé, ce bien qui était quelque chose de lui-même lui venait de son grand-père, qui y avait abattu le premier arbre un siècle auparavant. Dans son adolescence, Jean Cadieux y avait aidé son père au défrichement de la partie située au-delà du grand ruisseau. C'est dire tout son amour pour le sol natal d'où émergeait, sur un tertre, près du chemin du roi, une maison à haute maçonnerie de pierres brutes et à toit français.

Cadieux avait une femme digne de lui. Bonne chrétienne, habile ménagère, elle était épouse affectueuse et mère dévouée. Elever ses enfants dans l'amour de Dieu et l'horreur du péché, telle avait été sa grande préoccupation. Aussi la piété de ses jeunes filles et la droiture de ses fils lui était-elle une douce consolation.

Pour l'aîné, jeune homme de vingt ans, l'orgueil paternel avait eu la faiblesse de rêver un avenir brillant. Après un cours commercial à la ville, sous la garde d'un oncle, il était entré au service d'une maison de commerce, en qualité d'assistant comptable. Quand il venait dans sa famille, le dimanche, c'était, comme aux jours de collège, une joie délirante. Le père admirait la belle prestance de son fils dans ses habits de drap fin, la mère oubliait les angoisses que son cœur avait subies noblement depuis le départ de son enfant, et se disait que, riche, il reviendrait bientôt vivre près d'elle; les frères et sœurs riaient, raffolaient de plaisir, tandis que le cadet cherchait des bonbons dans

les poches de Jules ou voulait l'entraîner à l'écurie pour lui montrer "son" poulain.

Cadieux avait raison de se dire heureux.

Mais, on n'est jamais si près de l'épreuve que lorsqu'on croit toucher au bonheur!

Peu à peu, les visites de Jules à la maison paternelle se firent plus rares.

Si son père lui en faisait la remarque, si sa mère adressait à son cœur un doux reproche ou si le petit Conrad le traitait de grand méchant, il répondait qu'il avait beaucoup d'ouvrage, que le trajet de chemin de fer était long et fatigant, que le patron ne permettait plus son absence du bureau le samedi après-midi.

Jean Cadieux commençait à s'inquiéter de voir la transformation qui s'opérait chez son fils et qui n'échappait pas à son œil observateur, lorsqu'un dimanche de janvier, après avoir négligé de se rendre au foyer paternel pour le premier de l'an, Jules, le dîner terminé, proposa à son père une promenade en haut de la terre. La conversation roulait sur des balivernes, lorsque le père, arrivé à la lisière d'un petit bois, toisa son fils et dit: "Je veux t'épargner une pénible confession que je devine et des paroles de contrition auxquelles je ne croirais pas. Tu t'es laissé entraîner par de mauvais amis. Ta bourse criait famine. Escomptant l'avenir, tu as pigé dans la caisse du patron, qui, comme moi, est coupable d'avoir reposé trop de confiance dans un jeune homme..... A quel montant se chiffre le déficit?

—\$2,200!...Mais, je vous jure..

—Trêve de paroles! L'honneur de mon nom exige que je paye. Je vendrai le bien de mes ancêtres. Va expier ta conduite, tandis que je vais tâcher de refaire mon patrimoine. La maison t'est encore ouverte si tu as le cœur d'y entrer après en avoir chassé ta mère.....

Au retour, pas une parole ne fut échangée. Arrivée à la route

conduisant au chemin du roi, le fils serra la main de son père, qui, voyant une larme à sa paupière, lui dit avec une émotion difficilement contrôlée: "Je te bénis... et ne dirai rien à ta mère!" Un sanglot lui répondit.....

La neige a dix fois blanchi la terre depuis le départ de Jules. La famille, à qui le père a appris que le grand frère était parti pour un long voyage aux Indes dans l'intérêt du patron, prie, chaque soir, pour l'absent. Pauvre mère! Quelle ne fut pas sa désolation d'apprendre que son cher Jules, pour lui éviter des larmes cruelles, avait fait le sacrifice de partir sans l'embrasser. Elle n'aurait pas pardonné à Jean de s'être fait le complice de son fils pour lui refuser, sous prétexte futile, la consolation due à toute mère de pleurer dans les bras de l'enfant qui s'en va; mais Jean est si taciturne depuis que, par suite d'un prétendu procès auquel personne n'a pu comprendre un mot, il a dû vendre le bien paternel, que sa femme l'a pris en pitié.

On habite, maintenant, une humble maisonnette sur une terre de la cinquième concession, acquise par Cadieux à conditions avantageuses. Et le père travaille ferme, à l'aide d'un fils de dix-huit ans, à obtenir un rendement égal à celui de la vieille terre d'en-bas. Il reste trois autres garçons; le plus âgé est le charron du village; les deux autres vont encore à l'école; deux filles sont mariées à des cultivateurs, les autres s'occupent des soins du ménage.

Quant à Cadieux, il a manié plutôt la hache que les instruments aratoires depuis dix ans. Dès le petit matin, son dîner sous le bras, il monte au bois. Et, les arbres géants tombent sous la morsure de l'acier.

Aujourd'hui, de retour à une heure tardive de la forêt, il fume lentement sa pipe près de la cheminée. Et il songe! Sa terre vaut bien maintenant \$5,000, mais comme la valeur de "l'autre" augmente aussi, il faudrait beaucoup d'argent sonnante pour y aller mourir..... Et, on ne réussit à mettre en banque que \$300 par an....

Le père en est là dans sa méditation, quand son fils, de retour du village, lui apprend que la "terre d'en-bas" a été vendue de nouveau à un monsieur de la ville, qui l'a payée \$18,000. Fini le

rêve qui jusques-là a soutenu Cadieux dans le travail, l'épreuve, la souffrance morale! Sa grosse tête entre ses deux mains, cet homme de fer pleure pour la première fois de sa vie....

Tout à coup, une voiture s'arrête devant la porte, un voyageur enveloppé dans un grand manteau de fourrure en descend et remet à Jean Cadieux un large parchemin. Tandis que la mère jette à l'étranger, un homme de loi sans doute, un regard d'angoisse, et que les enfants dévisagent ce grand monsieur, muet comme une statue, Cadieux, qui, à la lumière vacillante de la lampe, a lu les premières lignes d'un Acte de Vente, dit à sa femme:

"Mais tu vois bien que ce n'est pas pour rien que je pleure de joie: embrasse donc Jules avant moi."

C. L.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collegial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.



M. J. L. A. GODBOUT,
Vice-Président du Conseil de District
de Québec.

NOCES D'ARGENT A VIAUVILLE.

Nous apprenons que M. A. C. T. Leduc fêtera, le 15 janvier 1913, ses noces d'argent. Le Conseil de Viauville, au nom des membres, désire exprimer à son fidèle et dévoué 1er Vice-Président ses meilleurs vœux de bonheur.

AU JOUR LE JOUR

Adresse à Mgr Gauthier.

Nos lecteurs nous saurons gré de leur communiquer copie de l'adresse, présentée à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, à l'occasion du Nouvel An. Cette adresse a été lue par Monsieur le Président général dans le salon du palais épiscopal. Assistaient à la présentation MM. O. Durocher, président général de l'Union St-Joseph du Canada, C. S. O. Boudreault, président de l'Association canadienne-française d'Education. J. U. Archambault, médecin général de l'Union St-Joseph, Napoléon Champagne, député d'Ottawa à la législature ontarienne, Eug. Labelle, membre de l'Exécutif de l'Union St-Joseph, Chs. Leclerc, secrétaire général de la même société, Albert Pinard, J. M. Fleury, et une foule de près de trois cents citoyens des plus marquants.

Voici le texte de l'adresse:

A Sa Grandeur Monseigneur,
Charles Hughes Gauthier,
Archevêque d'Ottawa.

Monseigneur,

L'honneur de vous présenter des souhaits de bonne année au nom de toutes les sociétés canadiennes-françaises d'Ottawa nous est dévolu. C'est avec un vif plaisir que nous nous en acquitterons, plaisir d'autant plus grand que celui aux pieds de qui nous venons déposer nos hommages se trouve à être, en même temps que le vénéré pasteur spirituel du diocèse, l'aimé Président d'honneur de l'Union St-Joseph du Canada.

Dictés par une reconnaissance sincère, les vœux que nous vous présentons, Monseigneur, à l'occasion du renouvellement de l'année, se résument en quelques mots, aussi expressifs que simples: santé, sagesse, bonheur.

Santé, dont votre zèle apostolique a besoin pour veiller à la garde du troupeau soumis confié à votre protection; sagesse, qui est nécessaire à votre compétence attentive pour nous diriger vers le port du salut; bonheur, que rencontre l'apôtre du Christ dans les consolations de l'exercice de ses nobles et saintes fonctions.

Fasse le Ciel que ces vœux soient exaucés. Ils sont formulés

par un cœur catholique qui vous aime et sont la voix d'une âme nationale qui vous vénère. Votre bonté, protectrice de nos aspirations et de notre langue, a conquis un doux empire sur l'âme canadienne-française. Catholique d'abord, l'élément que nous représentons auprès de votre Grandeur bénit le nom du pasteur qui connaît ses brebis et que ses brebis ont appris à connaître. Dans la réconfortante conviction d'avoir trouvé en vous un père, nous sollicitons, Monseigneur, votre précieuse bénédiction et nous sommes heureux de vous dire vos enfants soumis, respectueux, reconnaissants et affectueux.

Les sociétés canadiennes-françaises d'Ottawa,
Par l'Union St-Joseph du Canada,
O. DUROCHER,
Président général.

En réponse à cette adresse, Monseigneur l'Archevêque s'est déclaré heureux des sentiments d'affection et de respect de ses ouailles canadiennes-françaises. Il a affirmé avoir constaté avec plaisir et satisfaction l'attachement de ses diocésains au clergé, attachement qui facilite la gouverne spirituelle du diocèse d'Ottawa. Sa Grandeur a dit que pour répondre aux souhaits qu'on lui adressait, il lui suffirait de laisser parler son cœur. Et, c'est avec émotion qu'il a étendu sa main pour bénir les Canadiens - français agenouillés devant celui qui représente auprès d'eux Sa Sainteté Pie X.

A tour de rôle, les personnes présentes ont été admises à baiser l'anneau pastoral. Monseigneur Routhier, connu et estimé autant que son grand cœur mérite de l'être, était à la droite de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, et lui déclinait le nom de ses nombreux visiteurs; les années n'ont pas plus de prise sur sa mémoire que sur son cœur.

BUREAU DE PERCEPTION DE ST-ALBAN, COMTE DE PORNEUF.

L'Union St-Joseph peut être fière du nouveau bureau de perception de St-Alban, comté de Portneuf! Quatre-vingt-dix mem-

bres, grâce au dévouement de M. Azarias Gignac et du Docteur Letart, se sont déjà inscrits.

Le jeudi, 12 décembre dernier, il y eut grande démonstration religieuse et patriotique à l'occasion de la bénédiction d'une bannière, dont l'organisateur en chef, le Docteur Rochon, avait doté le nouveau bureau.

A neuf heures, une grande messe fut chantée à l'Eglise paroissiale par le dévoué curé, Monsieur l'Abbé Rouleau, le chapelain du nouveau bureau de l'Union St-Joseph.

Il y eut du beau chant exécuté par le chœur de la paroisse.

A l'Evangile, l'abbé Alex. Godbout, chapelain du district de Québec, donna le sermon de circonstance.



M. AZARIAS GIGNAC,
Apôtre de la St-Joseph à St-Alban.

Après avoir, au nom de l'Eglise, de la Patrie et de l'Union St-Joseph du Canada, souhaité la bienvenue, dans la grande armée, aux nouveaux mutualistes de St-Alban, il montra la nécessité de l'économie dont la mutualité offrait un puissant moyen.

Le prédicateur montra les bienfaits de la mutualité pour l'individu, la famille et la société, pourvu, bien entendu, qu'elle soit canadienne-française et catholique.

Le dévoué chapelain fit voir tous les dangers des sociétés neutres, puis, dans un vibrant appel, il demanda aux membres d'être bons et fidèles à la devise inscrite sur la bannière qui devra, à l'avenir, les rallier tous....

Il montra comment St-Joseph est le patron des mutualistes, invitant tous les membres à en être de parfaits imitateurs.

Il termina en souhaitant que tous soient bien, en tout et partout et toujours, sincèrement canadiens et foncièrement catholiques pour le plus grand bien de l'Eglise, du Canada et de leurs âmes.

Après le sermon, la quête fut faite par des nouveaux membres accompagnés de demoiselles de la paroisse.

Après la messe, M. le curé bénit la bannière, adressa quelques mots à cette occasion et récita avec les nouveaux membres quelques prières pour obtenir du Saint Patron, grâce et protection.

Un grand nombre de paroissiens assistait à la messe.

On remarquait, au bas-chœur, MM. Rochon, organisateur en chef d'Ottawa; J. L. A. Godbout, vice-président et J. A. Marcoux, syndic du district de Québec; G. J. H. Tessier, assistant organisateur en chef. Dans la nef: M. Azarias Gignac, percepteur et organisateur du nouveau bureau, ainsi que les membres, les présidents de l'Alliance Nationale et des Artisans, etc., etc.

La cérémonie religieuse terminée, bannière en tête, on se rendit à la salle du Banquet, chez M. Labonne.

Soixante-quinze convives prirent place autour des tables bien garnies.

Le banquet fut présidé par M. Azarias Gignac, ayant à ses côtés les Révérends M. Rouleau, curé, et A. Godbout, chapelain du district de Québec, ainsi que MM. Rochon, J.L.A. Godbout, Marcoux, Tessier, les présidents de l'Alliance et des Artisans, tous accompagnés d'une dame, épouse de l'un des membres de l'Union de St-Alban.

A la fin du repas M. Gignac, le vaillant organisateur de toute la fête, souhaite la bienvenue à tous, remercie les délégués d'Ottawa et de Québec qui sont venus encourager les quatre-vingt-dix nouveaux membres de la grande famille canadienne-française et catholique, l'Union St-Joseph du Canada.

Il dit son allégresse de voir son travail couronné d'un tel succès et promet que le nombre actuel se multipliera vite, et qu'au jour de l'an il pourra offrir à l'Union cent membres.

M. le curé lui succède et félicite les membres nouveaux. Il souhaiterait que tous ses paroissiens fussent des mutualistes canadiens-français et catholiques; il est heureux d'assurer son concours à l'œuvre de l'Union St-Joseph com-

me il sera heureux de trouver dans les paroissiens, membres de l'Union, des auxiliaires puissants pour toutes les bonnes œuvres de la paroisse.

L'abbé Godbout ravive l'ardeur des membres en rappelant ce qu'a fait l'Union St-Joseph pour la défense des droits canadiens-français. Il félicite, une fois encore, les nouveaux sociétaires et les invite à être en effet les auxiliaires fidèles de M. le Curé dans toutes les causes qui peuvent faire plus glorieuses, l'Eglise et la Patrie canadiennes.

Le Docteur Rochon, en mutualiste qui s'y connaît, donne des conseils appropriés, félicite le bureau de St-Alban qui manifeste déjà une grande vitalité. Il a un bon mot pour les sociétés-sœurs, les dames, etc., etc. Il adresse spécialement à M. le curé, à l'abbé Godbout, à M. Gignac, au Docteur Letart et à M. Labonne des éloges mérités.

Puis, aux applaudissements des convives, il décore M. le Curé, MM. Gignac et Labonne ainsi que le Docteur Letart, d'un insigne souvenir de l'Union St-Joseph.

M. J. H. A. Godbout, représentant le district de Québec avec M. Marcoux, adresse des paroles flatteuses aux nouveaux membres et leur souhaite tout le succès que méritent leur dévouement et leur bon travail.

M. Tessier dit aussi quelques mots ainsi que les présidents de l'Alliance Nationale et des Artistes.

On chante : "Il a gagné ses épaulettes", "O Canada", "Vive la Canadienne", puis enthousiastes, les convives se retirent en criant des vivats nombreux.

On gardera longtemps à St-Alban le souvenir de cette belle fête, toute à l'honneur de la paroisse et de l'Union St-Joseph du Canada.

Nos félicitations et bons souhaits au nouveau bureau et à son digne percepteur, M. Azarias Gignac.

"COMMUNIQUE".

ST-DONAT DE MONTCALM.

Dimanche, le 22 décembre 1912 est une date qui fera époque dans les annales de la paroisse de St-Donat de Montcalm. En effet, ce jour-là, avait lieu dans ce superbe coin de la province de Québec, une magnifique installation d'un conseil local de l'Union

St-Joseph du Canada. Voici d'ailleurs, comme "La Patrie" de Montréal rapporte la chose :

"M. E. A. B. Ladouceur, président du conseil de district de Montréal de l'Union St-Joseph du Canada, a tenu, ces jours derniers, plusieurs assemblées dans les paroisses du nord au bénéfice de la mutualité. Le joli village de St-



M. L'ABBE ROULEAU,
Curé de St-Alban de Portneuf.

Donat, comté de Montcalm, a particulièrement été l'objet de la visite du président de district, qui, en compagnie du Dr O. J. Rochon, organisateur général de la St-Joseph, y a fait l'installation des officiers d'un nouveau conseil local qui promet beaucoup. Les membres qui étaient déjà nombreux ont été considérablement augmentés par suite de l'éclat de la cérémonie d'installation, et la société a droit de compter sur de nouvelles recrues, vu le bon appui que lui donne le Rév. M. Letendre, prêtre-curé de l'endroit.

M. Ladouceur, après avoir installé les officiers du conseil de St-Donat, a fait un vigoureux appel à leur bon esprit de mutualistes et a intéressé vivement son auditoire en parlant du passé de la St-Joseph et de ses brillantes chances de succès pour l'avenir. Il a parlé des avantages offerts par le grand concours de recrutement qu'a lancé dernièrement la société et a prié le conseil de St-Donat de se préparer à assister en grand nombre à la cérémonie des noces d'or de la société, qui auront lieu à Ottawa probablement en juillet prochain. M. l'organisateur Rochon a aussi fait un intéressant discours et a prouvé, avec chiffres à l'appui, que la St-Joseph offre des avantages so-

lides et de nature particulière à tous ses assurés. M. le Dr Dazé a aussi fort intéressé l'auditoire qui s'est déclaré absolument satisfait de la visite des mutualistes distingués.

Nous sommes heureux de publier les noms des nouveaux officiers du nouveau conseil.

Chapelain, Rév. M. Letendre; président, J. H. Gagnon; 1er vice-président, E. Giguère; 2e vice-président, W. Sigouin; secrétaire et receveur, Z. Crépeault; trésorier, A. Perreault; visiteurs de malades, F. Lafleur, Z. Payette et J. Mousseau; censeurs, A. Beauchamp, H. Lavoie et A. Nadon; com.-ordonnateur, J. Nadon.

L'Union St-Joseph a droit d'être fière de ce nouveau succès qu'elle vient de remporter."

A ce compte rendu du grand journal montréalais, qu'il nous soit permis d'ajouter que la salle avait été généreusement mise à la disposition de M. le Président Ladouceur, par M. Crépeault, dévoué secrétaire-receveur de la Société.

L'éloquence de M. E. A. B. Ladouceur a soulevé des applaudissements enthousiastes.

Monsieur l'organisateur en chef, pour récompenser de leur beau travail de recrutement MM. J. A. Gagnon et R. Dazé, leur offrit, à chacun, un superbe insigne de l'Union St-Joseph.



L'ABBE ALEX. A. GODBOUT,
Chapelain de l'Union St-J. du Canada,
Conseil de District de Québec.

Séance tenante, sept aspirants demandèrent leur admission dans la Société dont ils venaient d'entendre dire les avantages. Et le Dr Rochon offrit au conseil de gagner une bannière à conditions faciles.

On doit remercier M. le curé Letendre de sa sympathie pour l'Union St-Joseph du Canada et féliciter les membres du Conseil de St-Donat de leur esprit véritablement mutualiste.

STE-AGATHE DES MONTS.

De passage à Ste-Agathe des Monts, lorsqu'ils se rendaient à St-Donat de Montcalm pour installation d'un nouveau conseil, Messieurs E. A. B. Ladouceur, président du Conseil de District de Montréal de l'Union St-Joseph du Canada, et O. J. Rochon, organisateur en chef, ont profité de la circonstance pour convoquer une grande assemblée de mutualité.

Nombreuse et rehaussée par la présence de Monsieur le Curé J.-B. Bazinet, jadis chancelier suprême de l'Union St-Joseph du Canada, l'assemblée a beaucoup apprécié l'éloquence de M. le Président Ladouceur et les explications de M. l'organisateur en chef Rochon.

Le dévoué Président du Conseil de District de Montréal traita de main de maître l'importance question de la mutualité catholique et nationale; il fit voir les avantages extraordinaires que l'Union St-Joseph du Canada offre aux membres qui veulent bien s'enrôler sous sa majestueuse bannière. Son discours fut très bien goûté.

Monsieur l'Organisateur en chef, pour faciliter le recrutement, posa des conditions grâce auxquelles le Conseil de Ste-Agathe gagnerait une magnifique bannière durant le concours actuel.

En termes chaleureux, Monsieur le Curé Bazinet déclara que l'Union St-Joseph du Canada était toujours sa société de prédilection et il engagea fortement les membres à profiter du concours pour grossir leurs rangs.

Monsieur le vicaire Allard, doit-on dire en terminant, est un ami zélé de la St-Joseph et le prouve d'une manière pratique qui mérite notre reconnaissance.

EXTRAITS DE BAPTEME.

Les membres qui n'ont pas encore produit leur extrait de baptême, pour permettre à la Société de faire la vérification de leur âge, sont priés de le faire au plus tôt.

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et Avantages
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Honoraires d'Admission
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$2.00
16	77	1 23	1 70	2 16	Quel que soit le montant de la police.
17	77	1 23	1 70	2 16	
18	77	1 23	1 70	2 16	
19	77	1 23	1 70	2 16	
20	77	1 23	1 70	2 16	
21	77	1 23	1 70	2 16	
22	78	1 26	1 74	2 22	
23	79	1 28	1 77	2 26	
24	81	1 31	1 82	2 32	
25	82	1 34	1 86	2 38	
26	84	1 37	1 91	2 44	
27	86	1 41	1 97	2 52	
28	87	1 44	2 01	2 58	
29	89	1 48	2 07	2 66	
30	91	1 52	2 13	2 74	
31	93	1 56	2 19	2 82	
32	96	1 61	2 27	2 92	
33	98	1 65	2 33	3 00	
34	1 00	1 70	2 40	3 10	
35	1 03	1 75	2 48	3 20	
36	1 06	1 81	2 57	3 32	
37	1 09	1 87	2 66	3 44	
38	1 12	1 93	2 75	3 56	
39	1 15	1 99	2 84	3 68	
40	1 18	2 06	2 94	3 82	
41	1 22	2 13	3 05	3 96	
42	1 26	2 21	3 17	4 12	
43	1 30	2 29	3 29	4 28	
44	1 34	2 37	3 41	4 44	
45	1 38	2 46	3 54	4 62	
46	1 43	2 55	3 68	4 80	
47	1 48	2 65	3 83	5 00	
48	1 53	2 75	3 98	5 20	
49	1 59	2 88	4 17	5 40	

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies
(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de					Conditions et avantages
Age	\$500	\$1 000	\$1 500	\$2 000	Honoraires d'Ad- mission, \$2.00.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Quel que soit le mon- tant de la police
16	1 07	1 53	2 00	2 46	
17	1 08	1 54	2 01	2 47	
18	1 09	1 55	2 02	2 48	
19	1 10	1 56	2 03	2 49	
20	1 11	1 57	2 04	2 50	
21	1 12	1 58	2 05	2 51	
22	1 14	1 62	2 10	2 58	
23	1 16	1 65	2 14	2 63	
24	1 19	1 69	2 20	2 70	
25	1 21	1 73	2 25	2 77	
26	1 24	1 77	2 31	2 84	
27	1 27	1 82	2 38	2 93	
28	1 29	1 86	2 43	3 00	
29	1 32	1 91	2 50	3 09	
30	1 35	1 96	2 57	3 18	
31	1 38	2 01	2 64	3 27	
32	1 42	2 07	2 73	3 38	
33	1 45	2 12	2 80	3 47	
34	1 48	2 18	2 88	3 58	
35	1 52	2 24	2 97	3 69	
36	1 56	2 31	3 07	3 82	
37	1 60	2 38	3 17	3 95	
38	1 64	2 45	3 27	4 08	
39	1 68	2 52	3 37	4 21	
40	1 72	2 60	3 48	4 36	
41	1 77	2 68	3 60	4 51	
42	1 82	2 77	3 73	4 68	
43	1 87	2 86	3 86	4 85	
44	1 92	2 95	3 99	5 02	
45	1 97	3 05	4 13	5 21	
46	2 03	3 15	4 28	5 40	
47	2 09	3 26	4 44	5 61	
48	2 16	3 38	4 61	5 83	
49	2 24	3 53	4 82	6 11	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

Ville-Marie, 14 décembre 1912.—
A une assemblée régulière du conseil de l'Union St-Joseph, tenue à Ville-Marie le 11 courant, la résolution suivante a été adoptée: Proposé par le Dr A. J. Aubin, secondé par MM. Clod. Bourdon et J. B. Bruneau: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de leur confrère, M. Jos. Simard; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur profonde sympathie dans le malheur qui la frappe; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du défunt ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A. O. BARRETTE,
Secrétaire.

Orms-town, 8 décembre 1912.—
A une assemblée spéciale de l'Union St-Joseph, conseil d'Orms-town, tenue le 8 décembre 1912, il a été proposé par M. Rémi Legault, appuyé par M. Louis Pételle, que les membres de ce conseil expriment à leur confrère, M. Edmond Bazinet, leurs sentiments de profonds regrets à l'occasion du décès de son épouse et lui offrent leurs plus sincères condoléances.—Adopté.

Il a aussi été proposé par M. Dositée Beauchamps, appuyé par M. Louis Pételle, que le conseil local fasse chanter une grand'messe pour le repos de l'âme de Madame Edmond Bazinet.

Et que copie des présentes soit adressée à la famille de M. Edmond Bazinet et au "Prévoyant" pour publication.—Adopté.

J. J. FONTAINE,
Secrétaire.

RECLAMATIONS PAYEES EN DECEMBRE

No. du décès	Nom du Décédé.	No. de Police.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant de la police.	Date du Paiement	Résidence.
1746	Leonie Boivin.....	47028	A. Bergeron.....	25 août	100.00	22 déc.	La Tuque
1761	Paul Ross.....	22842	Eugénie Ross.....	26 juil.	1500.00	21 —	Sault Ste-Marie
1762	A. P. Barras.....	43704	Marie Taché.....	19 sept.	1000.00	12 —	St-Irénée
1777	Gédéon Morin.....	29697	G. Poul n.....	18 oct.	1500.00	13 —	St-Jos. Berch.
1779	L. Tremblay.....	45585	H. Gauthier.....	5 sept.	1500.00	6 —	St-Jérôme
1783	B. Simoneau.....	17194	S. et Ls Simoneau.....	18 oct.	1500.00	6 —	Thetf. Mines
1790	Anna Daoust.....	13667	Ths Matte.....	2 nov.	750.00	6 —	N.D. Salette
1792	F. Drouin.....	44244	Ovila Drouin.....	31 oct.	1000.00	28 —	Cache-Bay
1793	Eug. Guay.....	10867	D. Masson, J.N. Ar- pin et Jos. Trépa- nier, excé. testam.	2 juin	1500.00	11 —	Montréal
1797	Eug. Regimbalt.....	4921	E. Regimbalt.....	17 nov.	1500.00	7 —	Clarence Creek
1798	A. Therrien.....	32982	A. Laviolette.....	5 —	1000.00	6 —	Rockland
1799	Art. Pécard.....	11816	Albina Millette.....	20 —	1500.00	28 —	St-Boniface
1800	L. Raymond.....	17931	A. Michaud.....	31 oct.	100.00	20 —	Kamouraska
1801	R. Côté.....	263	Isidore Côté.....	26 nov.	75.00	20 —	Ottawa
1803	Jos. Portelance.....	5057	N. D. Portelance.....	21 août	1500.00	28 —	L'Orignal
1806	Albert Demers.....	30918	A. Miron.....	3 déc.	75.00	13 —	Hull

REMERCIEMENTS.

Veillez donc faire paraître dans le "Prévoyant" des remerciements de la part de Amanda Julien (Dame Damase Naud) pour réception du dernier chèque formant la balance des \$1,500.00 dus pour la police de son frère, Philippe Julien.

Pointe du Lac, 15 déc. 1912.—
A l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada.—Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour le paiement des bénéfices, au montant de \$31.40, qui m'étaient dus par suite de maladie.
J'aime à vous faire connaître que les membres de notre Bureau

sont satisfaits de la promptitude que vous apportez à payer les bénéfices.

Votre obligé,
H. BACON

L'Orignal, 26 décembre 1912.—
Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie, au montant de \$75.00

Votre tout dévoué,
J. A. PHARAND.

CONDOLEANCES

Orléans, 9 décembre 1912.—
Ce conseil offre ses plus sincères sympathies à la famille de dame S. Leblanc, épouse de Toussaint Major, membre de ce conseil, décédée subitement, le 8 décembre, dans la sacristie de l'église, à l'âge de 51 ans.

AVIS.

Aux membres du Conseil Viauville, No 130.

A la dernière assemblée du Conseil, il a été proposé par E. L. DuPlessis, secondé par tous les membres que, à l'avenir, il n'y aura qu'une assemblée par mois, le troisième mercredi de chaque mois, et non les deuxième et quatrième jeudis, comme par le passé. Le Conseil de Viauville No 130 invite cordialement tous ses membres à assister aux assemblées, qui sont toujours intéressantes.

E. LE NOBLET DU PLESSIS,
Secrétaire.